

Leçon 5 4^{ème} trimestre 2011

Sabbat après-midi, le 22 octobre 2011

[1 Corinthiens 9 : 19-22 cité]. L'apôtre Paul décrit ainsi sa façon de travailler. Il ne s'approcha pas des Juifs d'une façon à éveiller leurs préjugés. Il ne courait pas le risque d'en faire ses ennemis en leur disant, dans son premier effort, qu'ils doivent croire en Jésus de Nazareth ; mais il passait quelque temps à considérer les promesses de l'Ancien Testament qui témoignaient de Christ, de Sa mission et de Son œuvre. Ainsi il les conduisait pas à pas, leur montrant l'importance de rendre honneur à la loi de Dieu. Il donnait aussi l'honneur qui était dû à la loi cérémonielle, montrant que Christ était Celui qui avait institué tout le système du service sacrificiel. Après être resté un moment sur ces thèmes, rendant manifeste qu'il en avait une claire compréhension lui-même, il les amenait à la première venue de Christ, et leur prouvait qu'en Jésus crucifié, toutes les précisions des prophéties avaient été réalisées. C'était la sagesse que Paul exerçait.

Il approchait les Gentils, non pas en exaltant d'abord la loi, mais en exaltant le Christ, puis montrant les exigences de la loi qui les liaient à elle. Il leur montrait clairement comment la lumière venant de la croix du Calvaire donnait une signification et une gloire à toute l'économie juive. Ainsi il variait sa façon de travailler, adaptant toujours son message aux circonstances dans lesquelles il était placé ; et, bien qu'après un travail patient il avait un certain succès, de nombreuses personnes n'étaient tout de même pas convaincues. Il y en a toujours quelques-unes qui ne sont pas convaincues par la présentation de la vérité quelle qu'elle soit. Celui qui travaille pour Dieu devrait, ainsi, étudier avec soin la meilleure méthode, afin de ne pas susciter des préjugés ou éveiller un esprit combatif chez ses auditeurs.

Review and Herald, November 25, 1890, § 1-3.

Dimanche, le 23 octobre 2011

Pendant son séjour à Corinthe, Paul nourrissait de sérieuses appréhensions au sujet des églises qu'il avait fondées. Sous l'influence de faux docteurs qui s'étaient introduits au sein des croyants de Jérusalem, les divisions, l'hérésie, les plaisirs du monde avaient rapidement gagné du terrain parmi les croyants de Galatie. Ces faux docteurs avaient mêlé les traditions juives aux vérités de l'Evangile. Feignant d'ignorer les décisions qui avaient été prises à l'assemblée de Jérusalem, ils engageaient les convertis du monde païen à observer la loi cérémonielle.

La situation était grave. Les erreurs qui avaient été introduites dans les églises de la Galatie menaçaient de les perdre. Paul souffrait cruellement de cet état de choses, et son âme était attristée par les déviations manifestes qui s'étaient déclarées parmi ceux qu'il avait si fidèlement instruits dans l'Evangile. Il écrivit immédiatement aux chrétiens ainsi égarés pour les éclairer sur les fausses théories qu'ils avaient acceptées, et il réprimanda sérieusement ceux qui s'étaient éloignés de la foi. Après avoir salué les Galates par ces mots : « Que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu le Père et de notre Seigneur Jésus-Christ », il leur adressa ces vifs reproches :

« Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, pour passer à un autre Evangile. Non pas qu'il y ait un autre Evangile, mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Evangile de

Christ. Mais quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! »

La prédication de Paul était conforme aux Ecritures, et le Saint-Esprit avait approuvé son travail; c'est pourquoi l'apôtre pouvait avertir les Galates de ne pas ajouter foi à tout ce qui s'opposait aux vérités qu'il leur avait enseignées. Il les invitait à examiner avec soin les sentiments qui les animaient lors de leur conversion : « O Galates, dépourvus de sens ! s'exclamait-il, qui vous a fascinés, vous, aux yeux de qui Jésus-Christ a été peint comme crucifié? Voici seulement ce que je veux apprendre de vous : Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par la prédication de la foi? Etes-vous tellement dépourvus de sens? Après avoir commencé par l'Esprit, voulez-vous maintenant finir par la chair? Avez-vous tant souffert en vain? si toutefois c'est en vain. Celui qui vous accorde l'Esprit, et qui opère des miracles parmi vous, le fait-il donc par les œuvres de la loi, ou par la prédication de la foi ? »

Paul assignait ainsi les Galates devant le tribunal de leur propre conscience, en s'efforçant de les faire changer de conduite. Il s'appuyait sur la toute-puissance du Dieu sauveur, et refusait d'admettre les théories des docteurs apostats. Il s'efforçait de faire comprendre aux croyants qu'ils avaient été grossièrement trompés et qu'en revenant à leur ancienne foi, ils pouvaient déjouer les plans de Satan. Il prit nettement position pour le droit et la justice; et sa foi inébranlable, sa confiance dans le message qu'il annonçait encouragèrent ceux qui s'étaient détournés de l'Evangile à revenir au Sauveur.

Acts of the Apostles, pp. 383-385; *Conquérants pacifiques*, pp. 339-341.

Lundi, le 24 octobre 2011

Un esprit d'esclavage apparaît lorsqu'on cherche à vivre conformément à une religion légaliste, s'efforçant de remplir les obligations de la loi par ses propres forces. Il n'y a d'espoir pour nous que si nous nous plaçons sous l'alliance abrahamique, l'alliance de grâce par la foi en Christ Jésus. La Bonne Nouvelle annoncée à Abraham est la même que celle qui nous est prêchée aujourd'hui et qui demeure le fondement de notre espérance. Abraham regardait à Jésus, le chef et le consommateur de notre foi.

The Youth's Instructor, September 22, 1892, § 1;
Commentaires d'Ellen White sur Romains 8.15-21.

Paul pouvait être aussi zélé que le plus zélé dans sa loyauté envers la loi de Dieu, et montrer qu'il connaissait parfaitement les écrits de l'Ancien Testament. Il pouvait exalter le Christ et tout à son sujet et à propos de Son œuvre spéciale en faveur de l'humanité, et quel domaine il avait à explorer. Il pouvait apporter la lumière la plus précieuse sur des prophéties qui n'avaient pas été comprises, et ceci sans offenser personne. C'est ainsi que le fondement était bien posé afin que lorsque le temps viendrait où les esprits se calmeraient, ils puissent dire dans le langage de Jean: Voici Jésus, qui a été fait chair et qui a habité parmi nous, l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.

Il prêchait Christ aux Gentils comme leur seule espérance de salut, et au début il ne leur disait rien au sujet de la loi. Mais quand leur cœur était ému par la présentation de Christ, don de Dieu au monde et par ce que signifie l'œuvre du Rédempteur et le coût du sacrifice fait pour manifester l'amour de Dieu envers l'homme, Paul montrait avec l'éloquence la plus simple cet amour pour l'humanité –Juifs et Gentils- afin qu'ils

puissent être sauvés en abandonnant leur cœur à Christ. Alors, quand, attendris et subjugués, ils se donnaient au Seigneur, Paul leur présentait la loi de Dieu comme preuve de leur obéissance. C'était la manière dont l'apôtre travaillait, adaptant ses méthodes pour gagner des âmes. S'il avait été brusque et maladroit dans l'explication de la Parole, il n'aurait atteint ni Juifs ni Gentils.

Paul amenait les Gentils à la connaissance des vérités prodigieuses sur l'amour de Dieu qui n'a pas épargné Son propre Fils mais l'a livré pour nous. Comment ne nous donnerait-il pas aussi gratuitement toutes choses? La question était posée de savoir pourquoi un sacrifice si immense avait été nécessaire; alors, Paul revenait aux symboles et à toutes les Écritures de l'Ancien Testament, qui révélaient Christ dans la loi, et les païens se convertissaient à Christ et à la loi.

Special Testimonies for Ministers and Workers, Series A, No 6, pp. 54, 55;
Commentaires d'Ellen White sur 1Corinthiens 9. 20-23.

Mardi, le 25 octobre 2011

«Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice ; et il fut appelé ami de Dieu». Or, « ceux qui ont la foi sont les vrais enfants d'Abraham ». Mais la foi du patriarche s'est manifestée par ses œuvres. « Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit sur l'autel son fils Isaac ? Tu vois que la foi agissait avec ses œuvres, et que par ses œuvres sa foi fut rendue parfaite ». Beaucoup de personnes se trompent sur les relations qui existent entre la foi et les œuvres. Elles vous diront: «Vous n'avez qu'à croire en Jésus-Christ et vous êtes en règle. Vous n'avez pas à vous soucier d'observer la loi». Le fait est qu'une foi authentique se manifeste par l'obéissance. Jésus disait aux Juifs incrédules : «Si vous étiez les enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham». A Isaac, en parlant de son père, Dieu dira : «Abraham a obéi à ma voix et a observé ce que je lui avais dit, mes commandements, mes préceptes et mes lois». «La foi, dit un apôtre, si elle ne produit pas d'œuvres, est morte en elle-même». Et «voici en quoi consiste l'amour de Dieu», explique l'apôtre de l'amour, «c'est que nous gardions ses commandements».

Patriarchs and Prophets, pp. 153, 154; *Patriarches et prophètes*, p. 132.

« Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé non comme une grâce, mais comme une chose due ; et à celui qui ne fait point d'œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice. » (Romains 4 : 3-5) La justice consiste à obéir à la loi. La loi exige la justice, et c'est ce que le pécheur doit à la loi ; mais il en est incapable. C'est par la foi seulement qu'il peut atteindre à la justice. Par la foi il peut apporter à Dieu les mérites du Christ, et le Seigneur place l'obéissance de son Fils sur le compte du pécheur. La justice du Christ est acceptée au lieu de la faillite de l'homme, et Dieu reçoit, pardonne, justifie l'homme repentant et croyant, le traite comme s'il était juste, et l'aime comme il aime son propre Fils. C'est ainsi que la foi est imputée à justice; l'âme pardonnée avance de grâce en grâce, d'une lumière reçue à une plus grande lumière. Elle peut dire avec joie : « Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération, et le renouvellement du Saint-Esprit, qu'il a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur, afin

que, justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle.» (Tite 3 : 5-7)...

Plusieurs se fourvoient en pensant qu'ils doivent escalader le ciel, faire quelque chose de méritoire qui leur procure la faveur de Dieu. Ils tâchent de s'améliorer par leurs propres efforts, sans aide aucune. Or ceci est impossible. Le Christ a ouvert la voie en s'immolant pour nous, en nous donnant un exemple par sa vie, en devenant notre grand souverain sacrificateur. Il a dit : « Je suis le chemin, la vérité, et la vie. » (Jean 14 : 6) Ces paroles ne seraient pas vraies si nous pouvions gravir ne fût-ce qu'un échelon par nos propres efforts. Mais quand nous acceptons le Christ, les bonnes œuvres font leur apparition, elles constituent la preuve évidente que nous sommes sur le chemin de la vie, que le Christ est notre chemin, que nous foulons le bon sentier qui mène au ciel.

Review and Herald, November 4, 1890, § 7 et 9; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 430, 431.

Non seulement il faut de la foi mais il faut aussi avoir de la confiance en Dieu. C'est la vraie foi d'Abraham, une foi qui produit des fruits. "Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice" (Jac. 2:23b). Lorsque Dieu lui dit d'offrir son fils en sacrifice, c'était la même voix qui avait parlé en lui disant de quitter sa patrie et d'aller dans un pays que Dieu lui montrerait. Abraham fut sauvé par la foi en Christ aussi véritablement que le pécheur est sauvé par la foi en Christ aujourd'hui.

La foi qui justifie produit toujours d'abord une vraie repentance, puis de bonnes œuvres, qui sont le fruit de cette foi. Il n'y a pas de "foi-qui-sauve" qui ne produise pas de bon fruit. Dieu a donné le Christ au monde pour qu'Il devienne le substitut du pécheur. Dès le moment où la vraie foi aux mérites du précieux sacrifice expiatoire est exercée, - faisant appel au Christ en tant que Sauveur personnel - le pécheur est justifié devant Dieu, parce qu'il est pardonné.

Selected Messages, bk. 3, p. 195.

Abraham crut à Dieu. Et comment savons-nous qu'il a cru? Ses œuvres montrèrent le caractère de sa foi, et sa foi lui fut imputée à justice.

Signs of the Times, May 19, 1898, § 8 ; *Commentaires d'Ellen White* sur Jac. 2.21-26.

Mercredi, le 26 octobre 2011

La même alliance fut renouvelée à Abraham lorsque Dieu lui fit la promesse suivante: « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité » (Ge. 22 :18). Cette promesse, Abraham le savait (voir Galates 3 :8,16), se rapportait au Fils de Dieu. C'est du Sauveur qu'il attendait le pardon de ses péchés, et ce fut cette foi que Dieu lui « imputa à justice ». Cette alliance avec Abraham maintenait l'autorité et l'obligation de la loi morale, car Dieu avait dit au patriarche: « Je suis le Dieu tout-puissant. Marche devant ma face, et sois intègre » (Ge 17 :1). Et il lui rendit ce témoignage : « Abraham a obéi à ma voix, et a observé ce que je lui avais ordonné, mes commandements, mes préceptes et mes lois » (Ge 26 :5). Or, cette alliance était pour tous les temps: « Je ferai mon alliance avec toi, lui avait dit l'Eternel, et avec ta postérité après toi, d'âge en âge; ce sera une alliance perpétuelle, en sorte que je serai ton Dieu, et celui de ta postérité après toi » (Gen. 17 :7). ...

Conclue avec Adam et renouvelée avec Abraham, cette alliance ne put être ratifiée qu'à la mort de Jésus-Christ. Néanmoins, elle fut appelée une nouvelle alliance. Fondée

sur la loi divine, elle avait pour but de remettre l'homme en harmonie avec la volonté de Dieu, en le rendant capable d'observer ses préceptes.

L'autre contrat, appelé dans les Ecritures « l'ancienne alliance », fut passé entre Dieu et Israël au Sinaï, et ratifié par le sang d'un sacrifice, tandis que l'alliance avec Abraham le fut par le sang du Rédempteur. Si celle-ci est appelée la « deuxième » ou la « nouvelle alliance », c'est parce que le sang qui la ratifia fut versé postérieurement à celui qui scella la première alliance. Il est indéniable que la « nouvelle » alliance était déjà en vigueur aux jours d'Abraham puisqu'elle fut alors confirmée tant par la promesse que par le serment de Dieu, « deux choses immuables et sans mensonge possible, puisqu'elles viennent de Dieu ». (Hé. 6 :18)

Patriarchs and Prophets, pp. 370, 371; *Patriarches et prophètes*, pp. 346, 347.

[citation d'Ephésiens 1. 3-5.] Avant que les fondations de la terre aient été posées, un pacte fut établi selon lequel tous ceux qui seraient obéissants, tous ceux qui par la grâce abondante parviendraient à avoir un caractère saint et sans tache devant Dieu en s'appropriant cette grâce, seraient enfants de Dieu. Ce pacte fait depuis l'éternité, fut donné à Abraham mille neuf cents ans avant que Christ ne vienne sur la terre. Avec quel intérêt et avec quelle intensité Christ homme observa-t-il la race humaine pour voir si elle profiterait des dispositions divines offertes !

Ellen G. White Comments, *SDA Bible Commentary*, vol. 6, p. 1114 ;
Commentaires d'Ellen White sur Ephésiens 1.4, 5, 11.

Il n'y a pas de contradiction entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Dans l'Ancien Testament nous avons l'Évangile d'un Sauveur à venir; dans le Nouveau nous avons l'Évangile d'un Sauveur révélé tel que les prophètes l'avaient prédit. Tandis que l'Ancien Testament annonce continuellement le véritable sacrifice à venir, le Nouveau Testament montre que le Sauveur préfiguré par les offrandes symboliques est déjà venu. La faible gloire de l'ère juive a été remplacée par la gloire plus brillante et plus claire de l'ère chrétienne. Mais, pas une seule fois, Christ n'a déclaré que sa venue annulait les demandes de la loi de Dieu ; bien au contraire, dans le dernier message pour son église, écrit à Patmos, il prononça une bénédiction pour ceux qui gardent la loi de Son Père: "Heureux ceux qui gardent ses commandements*, afin d'avoir droit à l'arbre de vie, et d'entrer par les portes dans la ville!" [**note du traducteur : Les lettres grecques de l'original sont presque les mêmes pour « lavent leurs robes » et « gardent ses commandements ».* *Théologiquement, la condition pour « avoir droit à l'arbre de vie » peut être aussi bien de « laver la robe » que « garder les commandements ».* *On ne peut trancher cependant les plus anciens manuscrits ont : « gardent ses commandements ».* *Il est intéressant de noter que, sans connaître la science des manuscrits E. White a choisi « gardent les commandements de Dieu. »]*

Signs of the Times, July 29, 1886, § 9; *Commentaires d'Ellen White sur 2 Co. 3. 7-11.*

Jeudi, le 27 octobre 2011

Pour faire face aux exigences de la loi notre foi doit se saisir de la justice du Christ et nous l'approprier. Unis avec le Christ, acceptant sa justice par la foi, nous sommes rendus capables d'accomplir les œuvres de Dieu, d'être les collaborateurs du Christ. Vous n'avez pas la foi si vous vous laissez entraîner par le courant du mal, si vous ne

coopérez pas avec les agents célestes pour réprimer la transgression au sein de votre famille, et dans l'Eglise, pour y amener la justice éternelle. La foi agit par amour et purifie l'âme. La foi permet au Saint-Esprit de créer la sainteté dans le cœur ; mais cela n'est possible que si l'homme agit en harmonie avec le Christ. Nous ne sommes qualifiés pour le ciel que si le Saint-Esprit opère dans nos cœurs ; la justice du Christ est notre unique lettre de créance donnant accès au Père. Pour obtenir la justice du Christ il faut que jour après jour nous soyons transformés par l'action de l'Esprit, afin de devenir participants de la nature divine. L'œuvre du Saint-Esprit a pour effet d'affiner le goût, de sanctifier le cœur, d'ennoblir l'être tout entier.

Que toute âme regarde à Jésus. « Voici l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. » (Jean 1 : 29) Personne n'est contraint de regarder au Christ ; néanmoins l'invitation est donnée avec instance et tendresse. «Regardez et vous vivrez.» Si nous regardons à Jésus, nous verrons que son amour est sans pareil, qu'il a pris la place du pécheur coupable et lui a imputé sa justice immaculée. Quand le pécheur voit son Sauveur mourant sur la croix, à sa place, sous la malédiction du péché, quand il contemple son amour qui pardonne, l'amour naît dans son cœur. Alors le pécheur aime le Christ qui l'a aimé le premier ; or l'amour est l'accomplissement de la loi. L'âme repentante comprend que Dieu « est fidèle et juste pour nous... pardonner [nos péchés], et pour nous purifier de toute iniquité ». L'Esprit de Dieu agit dans le cœur du croyant et le fait avancer d'une obéissance à l'autre, de force en force, de grâce en grâce en Jésus-Christ.

Dieu condamne à bon droit quiconque ne prend pas le Christ comme son Sauveur personnel ; mais il pardonne à celui qui s'approche de lui avec foi, il le rend capable d'opérer les œuvres de Dieu et de devenir un avec le Christ par la foi. Jésus a dit à ce propos : « Moi en eux, et toi en moi, - afin qu'ils soient parfaitement un [cette unité produit la perfection du caractère], et que le monde connaisse que tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé. » (Jean 17 : 23) Le Seigneur a amplement pourvu à ce que l'homme ait un salut complet et gratuit, et qu'il devienne parfait en lui. Dieu veut que ses enfants jouissent des brillants rayons du Soleil de justice, qu'ils aient la lumière de la vérité. Dieu a pourvu au salut du monde à un prix d'une valeur infinie, le don de son Fils unique. L'apôtre a dit : «Lui, qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui ? » (Romains 8 : 32) Si donc nous ne sommes pas sauvés, ce ne sera pas la faute de Dieu, mais la nôtre, parce que nous aurons négligé de coopérer avec les agents divins. Notre volonté n'aura pas coïncidé avec celle de Dieu.

Review and Herald, November 1, 1892, § 2-4 ; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 439,440.

Jésus-Christ ... a racheté la race déchue de la malédiction de la loi, ayant été fait péché – une malédiction – pour elle. Rien sinon la grâce de Christ n'est suffisant pour libérer le transgresseur de l'esclavage. Par le moyen de Sa grâce ceux qui sont obéissants aux commandements de Dieu sont libérés. Si les pécheurs se repentent leur pardon est procuré à travers des mérites du Christ. Ceux qui comprennent ce sujet dans sa vraie signification saisiront plus pleinement le glorieux et merveilleux plan du salut.

The Workers' Bulletin, September 9, 1902.

Vendredi, le 28 octobre 2011 pas de lecture complémentaire

Web page: www.adventverlag.ch/egw/f